

Mise en ligne : 12 octobre 2016.  
Dernière modification : 9 août 2020.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ AGRICOLE CHÉRIFIENNE filiale d'Afrique et Congo

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique\\_et\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique_et_Congo.pdf)

Sté an., 15 juin 1920.

AGRICOLE CHÉRIFIENNE  
Société anonyme au capital de 500.000 francs.  
(France-Maroc, janvier 1921)

Siège : Casablanca, rue des Villas.

Objet : la société a pour objet :

Toutes opérations agricoles, commerciales et industrielles se rapportant à l'exploitation des produits du sol et à l'élevage ou à l'exploitation des produits du bétail, la demande d'obtention, l'acquisition, l'exploitation, la rétrocession et la vente de toutes concessions.

La création de toutes sociétés dont l'objet serait conforme en tout ou en partie à l'objet social ci-dessus défini, et la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, commandite, ouverture de crédit, participation, souscription ou achat d'actions ou d'obligations, fusion, etc., avec tous tiers quelconques européens ou indigènes, particuliers, Sociétés ou entreprises.

Conseil d'administration : M. Ruet Paul, industriel, demeurant à Casablanca, rue de l'Oued Bouskoura ; M. Plant Antoine, agriculteur, demeurant à Fès ; M. Guynet Daniel <sup>1</sup>, industriel, demeurant à Marrakech ; M. Blanchard René, demeurant à Paris, rue Gauffroy, 22 bis.

M. Lamoureux, commissaire.

---

AFRIQUE ET CONGO  
(La Journée industrielle, 24 juin 1921)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique\\_et\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique_et_Congo.pdf)

.....  
La société a constitué définitivement un domaine agricole d'un peu plus de 1.800 hectares de terres irriguées, situées à 20 kilomètres dans l'Est de Marrakech, au pied de l'Atlas. Sur ces propriétés, existent 15 000 oliviers en plein rapport.

C'est la Société agricole chérifienne, créée sous le régime de la loi marocaine, qui a acquis et exploite cet important domaine. Afrique et Congo possède les deux tiers de son capital, qui est de 4 millions, ce qui lui assure le contrôle absolu de cette société.

---

AEC 1922/830. — Agricole Chérifienne, r. des Villas. — Sté an., f. le 15 juin 1920, 4 millions de fr. en 4.000 act : de 1.000 fr. — Toutes opérat. agric., commerc., industr. se

---

<sup>1</sup> Daniel Guynet : fils de William Guynet. Voir Afrique et Congo.

rapportant à l'exploit. des prod. du sol et à l'élevage du bétail. — Conseil : MM. P[aul] Ruet, A[ntoine] Plant, D[aniël] Guynet, R[ené] Blanchard

---

LES PARTICIPATIONS  
DE LA SOCIÉTÉ AFRIQUE ET CONGO  
(*Les Annales coloniales*, 22 février 1924)

[...] Au Maroc : la Société agricole chérifienne a pour objet l'exploitation de 1.800 hectares à l'est de Marrakech. [...]

---

Afrique et Congo  
(*Les Annales coloniales*, 20 avril 1925)

[...] Afrique et Congo contrôle [...] la Société agricole chérifienne qui exploite notamment une plantation de 15.000 oliviers en plein rapport avec une huilerie. La prochaine récolte s'annonce très satisfaisante, des pluies abondantes ayant favorisé la floraison. La Société agricole chérifienne se livre également à la culture des céréales. De ce côté, les perspectives sont favorables à cause des récentes pluies.

---

Afrique et Congo  
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1925)

[...] au Maroc, la Société agricole chérifienne donne de fortes espérances à venir [*sic*]. Les excédents du recettes ont permis à la Société de mettre en état de production 13.000 oliviers, de créer une orangerie de 3.000 arbres en dehors des pépinières qui produiront entre 1927 et 1928, et d'envisager pour l'hiver prochain la création d'une plantation de 15.000 amandiers.

---

Afrique et Congo  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juillet 1926)

[...] Au Maroc, la Société agricole chérifienne a mis en place 12.000 amandiers qui avaient deux années de pépinière. Cette société espère planter un minimum de 10.000 autres amandiers au courant de l'hiver prochain.

---

SOCIÉTÉ AGRICOLE CHÉRIFIENNE  
S.A. frse au capital de 4 MF.  
Siège social : Casablanca, 4, bd Circulaire  
Bureau à Paris : 64, r. de la Victoire  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 625)

Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 6 ans  
RUET (Paul), bd de la Liberté, Casablanca ; pdt, adm. délégué ;  
GUYNET (Daniel), 13, r. Desbordes-Valmore, Paris ;  
BÉNÉDIC<sup>2</sup>, 11, r. Desbordes-Valmore, Paris ;  
BABONNEAU (Henri), 5, r. J.-B. Dumas, Paris ;  
MONJOIN (Pierre), à Fez.

Commissaire aux comptes

PLAUT (Louis), à Casablanca.

Objet. — Ttes ops agricoles, commerciales et industrielles se rapportant à l'exploitation des produits du sol et de l'élevage.

Capital social. — 4 MF en 40.000 act. de 100 fr. ; originellement de 0,5 MF ; porté le 30 nov. 1920 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux act. ; tous prélèvements p. constitution de fonds de rés. ou de prévoyance. Le surplus : 15 % au conseil ; le solde aux act.

---

---

<sup>2</sup> Édouard Bénédic (1879-1962) : colonel de la Légion au Maroc, chef de cabinet de Lyautey, marié en novembre 1919 à Édith Guynet, fille de William. Président d'Afrique et Congo. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique\\_et\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique_et_Congo.pdf)